



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## **DÉCISION N° 04/2020/BUREAU/CACL**

DE LA REUNION DE BUREAU DU MARDI 28 JANVIER 2020 A 11H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

**PORTANT APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT DU MARCHE DE  
« GARDIENNAGE ET DE SECURITE DES BATIMENTS DE LA CACL » - LOTS 1 ET 2**

**L'an deux mille vingt, le mardi vingt-huit janvier à onze heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Réunion de Bureau au siège social de la CACL sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente – Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge BAFU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau

### **ÉTAIT ABSENT :**

David RICHÉ, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la Délibération N° 57/2014/CACL du 28 mai 2014 portant délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil Communautaire, concernant toute décision autorisant la Présidente à signer les actes d'engagement de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

**Entendu** l'avis favorable de la CAO réunie en sa séance du mardi 28 janvier 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Finances » du mardi 28 janvier 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mardi 28 janvier 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 04/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation des actes d'engagement du marché de gardiennage et sécurité des bâtiments de la CACL - Lot 1 : « *Gardiennage du siège de la CACL* » et lot 2 : « *Gardiennage du parc technique et de l'agence commerciale de la RCT* ».

### **LE BUREAU**

**Après en avoir délibéré :**

**DONNE ACTE** à la Présidente du **Rapport N° 04/2020/BUREAU/CACL** relatif à l'approbation des actes d'engagement du marché de gardiennage et sécurité des bâtiments de la CACL - Lot 1 : « *Gardiennage du siège de la CACL* » et lot 2 : « *Gardiennage du parc technique et de l'agence commerciale de la RCT* ».

**APPROUVE** les actes d'engagement des accord-cadre ci-annexés et ci-dessus mentionnés :

Pour le lot n° 1 avec RANGERS SECURITE, pour un montant estimé de **Cinq cent cinquante mille euros (550 000 €)** sur 48 mois

Pour le lot n° 2 avec CSS ENTREPRISE, pour un montant estimé de **Quatre cent soixante-dix mille euros (470 000 €)** sur 48 mois

**AUTORISE** la Présidente, sur ces bases, à signer les actes d'engagement relatifs aux marchés de « Gardiennage et sécurité des bâtiments de la CACL » - Lots 1 et 2 ci-dessus mentionnés.

**AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toute les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en réunion de Bureau,  
Le mardi 28 janvier 2020.

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINÉRA-HORTH**